

Conseil municipal du 23 février 2026

Procès verbal – nombre de voix

Le lundi 23 février 2026 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 13 février 2026 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAÏM, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Virginie DEMARS, Madame Anaïs D'HOSTINGUE, Madame Sylvie DONATI, Madame Agathe FORT, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Marc GIOUSE, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Alex GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Morgane GUILLAS, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Emilie PROST, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Sonia TRON, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Jacques VINCE.

procurations : Marwa ABDELLI ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Stéphanie CHABROUX ayant donné pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Prosper KABALO ayant donné pouvoir à Loïc CHABRIER, Laurent LEGENDRE ayant donné pouvoir à Morgane GUILLAS, Lucie MASTROLORITO ayant donné pouvoir à Cristina MARTINEAU, Frédéric VERMEULIN ayant donné pouvoir à Mahrez BENHADJ.

excusé :

absent : .

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Mathieu GARABEDIAN.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 janvier 2026 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 1^{er} juillet 2024.

		Nombre de votants :	
Comm-2026-1	Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) L'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire la prise de décisions relevant de la compétence du conseil. Il prévoit que le maire peut être chargé, en tout ou partie, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal, d'accomplir certains actes de gestion courante. Le maire doit rendre compte au conseil municipal des actes accomplis en vertu de cette délégation.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte
D-2026-78	Décision modificative n°1	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-69	Vote des taux d'imposition directe locale pour 2026. Chaque année le conseil municipal vote les taux d'imposition directe locale. Pour l'année 2026 une stabilité des taux par rapport à 2025 sera retenue: - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 32,93% - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 19,01% - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à 20,83%	pour : 49 contre : 6 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à la majorité
D-2026-76	Garantie d'emprunt à la Société Villeurbannaise d'Urbanisme - Opération d'acquisition d'un tènement composé d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un entrepôt situés 177, rue Léon Blum à Villeurbanne. La Société Villeurbannaise d'Urbanisme a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des dépôts et Consignations à un emprunt de 1 500 000,00 € pour financer une opération d'acquisition d'un tènement composé d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un entrepôt situés 177, rue Léon Blum à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur 50% du montant de l'emprunt, soit 750 000,00 €.	pour : 42 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 13	Adopté à l'unanimité
D-2026-49	Programmes de travaux pour le secteur administration et patrimoine pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-50	Présentation de programmes de travaux pour le secteur centres sociaux pour 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-51	Présentation de programmes de travaux pour le secteur cimetières pour 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-52	Présentation de programmes de travaux pour le secteur culture jeunesse pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-53	Présentation de programmes de travaux pour le secteur petite enfance pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-54	Présentation de programmes de travaux pour le secteur scolaire pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-55	Présentation de programmes de travaux pour le secteur solidarité pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-58	Présentation de programmes de travaux pour le secteur vie associative pour 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-56	Présentation de programmes de travaux pour le secteur du sport pour 2026.	pour : 46 contre : 0 abstention : 9 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-57	Présentation de programmes de travaux pour la transition énergétique des bâtiments pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-48	Programmes de travaux pour la mise en accessibilité des ERP pour 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-107	Autorisation de vente de véhicules au-delà de 4 600 euros Autorisation de vente de véhicules au-delà de 4 600 euros	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-88	Bilan des acquisitions / cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour l'année 2025. Chaque année, les collectivités de plus de 2000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-59	Acquisition par voie de préemption du foncier bâti situé 3 avenue de la Rize à Villeurbanne (lot B issu de la parcelle AS 10) Dans le cadre d'une préemption, la Ville souhaite acquérir le foncier bâti situé 3 avenue de la Rize. Il s'agit d'une parcelle à détacher d'environ 283 m ² (lot B) issue de la parcelle AS 10. Il est vendu au prix de 73 600 euros.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-74	Acquisition à l'amiable des constructions sur le foncier situé 6 bis avenue de la Rize dans le cadre de la fin d'un bail à construction. Dans le secteur du Pont des Planches, la Ville souhaite acquérir à l'amiable les constructions édifiées sur le foncier situé 6bis avenue de la Rize dans le cadre de la fin du bail à construction datant de 1986. La parcelle bâtie AS 21 comporte un bâtiment à usage industriel. Les constructions sont vendues à la Ville au prix de 218 000 euros.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-61	Acquisition à l'amiable du foncier bâti accueillant le centre social Croix Luizet et du parc urbain dit ' parc Abbé Bordes ' situé 33/35 rue Armand et 2 rue Sainte-Famille La Ville souhaite acquérir le foncier bâti et non bâti situé 33/35 rue Armand et cadastré BA 356p1, BA 363, BA 364 et BA 3. Il accueille un centre social et un parc urbain. Il est vendu au prix de 2 000 000 euros. Le vendeur est le Diocèse de Lyon via l'Association Immobilière du Diocèse de Lyon (AIDL).	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-62	Acquisition d'une propriété située au 20 rue Raspail à Villeurbanne Compte tenu du positionnement de la parcelle « en enclave dans le périmètre du GS Jean Zay », et des points forts qui militent pour cette acquisition notamment pour améliorer la desserte du restaurant scolaire, il a été décidé d'acquérir le 20 rue Raspail.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-89	Acquisition d'une aire de jeux aménagée appartenant à la métropole de Lyon - quartier Saint André.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-101	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole de Lyon dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs de la résidence St André	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-73	Projet urbain partenarial (PUP) Mansard - Abrogation de la délibération n° D-2023-74 du 3 avril 2023 et Avenant n°2 à la convention avec la société SNC IP1R (Icade)	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-72	Projet urbain partenarial (PUP) Mansard - Abrogation de la délibération n° D-2023-75 du 3 avril 2023 et Avenant n°1 à la convention avec la société civile immobilière (SCI) du 45 rue Anatole France (Promoval).	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-60	Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Est Métropole Habitat Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.	pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2	Adopté à l'unanimité
D-2026-97	Avis de la commune sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'augmentation du niveau de protection du système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint Jean. La métropole de Lyon, unique autorité exerçant la compétence en matière de protection contre les inondations, a porté le dossier d'autorisation relatif au système d'endiguement en 2022. Dans le cadre des études de danger menées sur un linéaire de 14 km de digues métropolitaines, certaines digues présentent un risque de rupture à partir de la crue trentennale et donc de sur-aléa sur la zone protégée. La Métropole a lancé un ambitieux projet d'augmentation du niveau de protection du système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint Jean dont l'objectif est d'atteindre un niveau Q200. Compte tenu de l'ampleur des travaux, le projet est soumis à des procédures réglementaires dont un dossier de demande d'autorisation environnementale.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-102	Programme de requalification des cours d'écoles 2026 - Cours élémentaire et maternelle du groupe scolaire Jules Guesde	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-109	Mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Feyssine - Mise en sécurité des cheminements, réfection des chemins et régénération des boisements du parc naturel urbain de la Feyssine	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-68	Signature de deux protocoles transactionnels relatifs aux travaux d'électricité liés à la construction du groupe scolaire Simone Veil	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-98	Révision du cadre du personnel	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-110	Création d'emplois d'agents contractuels non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au titre de l'année 2026.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-111	Création d'emplois d'agents contractuels non permanents en raison d'un accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-112	Recrutement et rémunération d'agents vacataires pour les secteurs de l'animation, du sport, des espaces publics naturels, du transport et de l'éducation	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-90	Recrutement de saisonnier-es pour les périodes de vacances 2026 au centre de Chamagnieu	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-87	Modifications et évolutions des périmètres scolaires 2026 / 2027	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1	Adopté à l'unanimité
D-2026-84	Remises gracieuses de dettes pour la restauration scolaire, les temps périscolaires, les séjours scolaires de Chamagnieu approuver les demandes de remises gracieuses présentées ci-dessus	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-86	Convention d'objectifs dans le cadre du budget participatif avec l'association le Secours Catholique.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-93	Convention cadre partenariale pour l'avenir du site d'hospitalité "Le Château"	pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 4	Adopté à l'unanimité
D-2026-71	Convention de partenariat pour la mise à disposition et l'utilisation de l'application Géorienté. Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et la ville de Villeurbanne pour la mise à disposition et l'utilisation de l'application métropolitaine Géorienté.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-66	Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Sport de Villeurbanne (OSV) - Avenant 2026 n° 2 - Subvention complémentaire Foulées de Villeurbanne 2026 Attribution d'une subvention complémentaire de 5 000,00 € à l'OSV pour frais d'organisation des Foulées de Villeurbanne 2026	pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3	Adopté à l'unanimité
D-2026-113	Convention de mise à disposition partielle de personnel entre la ville de Villeurbanne et la Mutuelle Nationale Territoriale	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-99	Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 entre l'association Charpennes Tonkin Tigers et la ville de Villeurbanne dans le cadre du budget participatif Dans le cadre du budget participatif mis en œuvre par la ville de Villeurbanne, l'association Charpennes Tonkin Tigers a présenté un projet, un café du parc au Tonkin », afin de créer un lieu convivial dans le parc et d'avoir un lieu de stockage pour répondre au besoin de plusieurs associations. Le container et ses aménagements seront la propriété de la ville de Villeurbanne.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-105	Convention de partenariat et de coordination opérationnelle entre la Ville de Villeurbanne et le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS)	pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1	Adopté à l'unanimité
D-2026-77	Attribution de subvention à l'association REAJI (Réseau Egalité, Anti-discrimination, Justice, Interdisciplinaire) pour l'année 2026 Subvention pour réalisation de permanences juridiques anti-discrimination	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-81	Attribution d'une subvention à la Maison Médicale de Garde de Villeurbanne - association MMGville. Dans le cadre de sa politique de santé publique la ville contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, elle porte à ce titre une attention particulière à garantir un égal accès aux soins de premiers recours. Pour 2026, la Ville maintient et attribue un soutien financier à l'association MMG-Ville de 15 140 euros.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-94	Attribution d'une subvention dans le cadre du Budget participatif (BUPA) à l'association Safe with me pour l'organisation d'un festival de la santé mentale La Ville apporte son soutien financier en 2026 à l'association Safe with, lauréate d'un projet du budget participatif, pour l'organisation d'un festival de la santé mentale.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-106	Attribution de subventions de projets à des associations étudiantes	pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2	Adopté à l'unanimité
D-2026-104	Attribution d'une subvention à l'association Collectif d'Education Populaire pour l'Emancipation Sociale (CEPES) pour le projet Festival le Pas de Côté 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-103	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison du Citoyen pour l'année 2026 d'attribuer 98 000 € à la Maison du Citoyen au titre de la subvention de fonctionnement 2026. La Ville, dans le cadre de sa politique de proximité sociale, d'éducation populaire et de participation citoyenne, souhaite encourager la démarche de la Maison du citoyen de Villeurbanne. à la Maison du citoyen, tout le monde est citoyen sans condition d'âge ou de nationalité, En 2026, la ville de Villeurbanne renouvelle son soutien à la Maison du citoyen en lui accordant une subvention de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-95	Attribution d'une subvention à l'Association de Développement Local (ADL) pour l'année 2026 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-92	Subvention d'investissement pour des travaux de remise aux normes de logements au 10 rue Verlaine	pour : 42 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 13	Adopté à l'unanimité
D-2026-83	Attributions de subventions dans le cadre du Fonds d'Initiatives Jeunes	pour : 51 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 4	Adopté à l'unanimité
D-2026-91	Attributions de subventions pour les résidences artistiques de territoire 2026 Dans le cadre des résidences artistiques de territoire 2026, la ville de Villeurbanne attribue des subventions aux structures culturelles.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-79	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint-Jean pour l'année 2026. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint-Jean par un avenant 2026, permettant de prolonger d'un an la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 concourant à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » Saint-Jean et les Brosses.	pour : 47 contre : 0 abstention : 4 ne participe pas : 4	Adopté à l'unanimité
D-2026-85	Attribution de subventions aux têtes de réseau dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire par le soutien et l'accompagnement des entreprises villeurbannaises Attribution de subventions à des tiers associatifs de référence (Cress AuRA, et les incubateurs sociaux Ronalpia et alter'Incub) pour soutenir le déploiement d'une offre de services aux entreprises villeurbannaises de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du développement de ces dernières.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité

D-2026-96	Attribution de subventions pour le fonctionnement d'accueils de loisirs associatifs extrascolaires La ville soutien les accueils de loisirs extrascolaires des associations Basket Charpenne Croix Luizet, Jeune France de Villeurbanne et Croc Vacances dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-64	Adhésion à l'association Les cousettes des écoles	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
D-2026-63	Rapport du mandataire 2024 de la SPL Métropole de Lyon Aménagement et Construction - MÉLAC Présentation et approbation du rapport des mandataires de la SPL Métropole de Lyon Aménagement et Construction - MÉLAC, dans laquelle la Ville est présente à 7,69 %.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Adopté à l'unanimité
Comm-2026-70	Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique - SPL OSER - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et rapport sur les actions entreprises La SPL OSER, dont la ville de Villeurbanne est actionnaire minoritaire, a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2016 et suivants. La présente délibération est destinée à prendre acte du rapport présenté au conseil d'administration du 9 juillet 2024 et des recommandations émises, ainsi que du rapport sur les actions entreprises présenté au conseil d'administration du 10 juin 2025.	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte
Comm-2026-108	Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole	pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0	Prend acte

Pour extrait conforme

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne